



## 2022 : illustration de notre actionnariat actif

Publié

12 Janvier 2023

Longueur

🕒 6 minute(s) de lecture

**81**

dialogues individuels avec  
des émetteurs

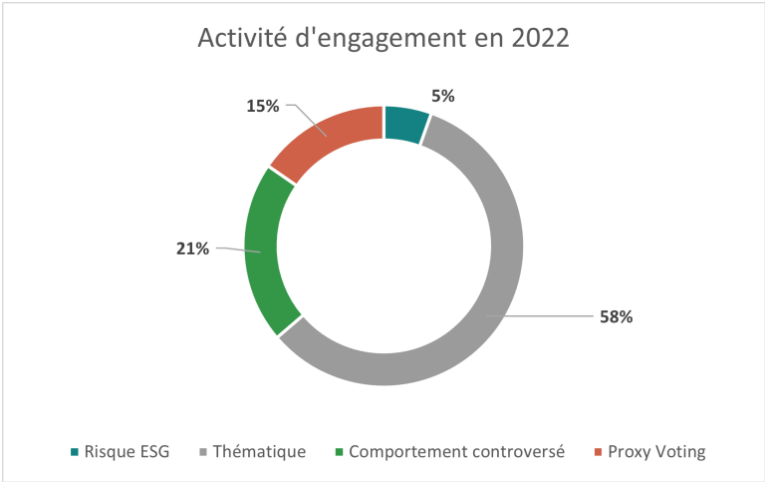
**98%**

des assemblées générales  
votées

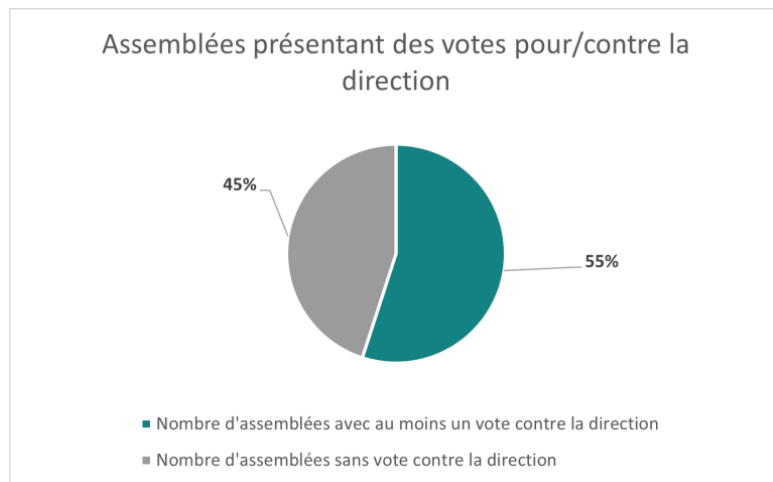
**55%**

le nombre d'assemblées  
générales auxquelles  
Carmignac a voté contre  
au moins une résolution

Carmignac a tenu **81** dialogues individuels au cours de l'année 2022 :



En 2022, Carmignac a voté au moins une fois contre la direction des sociétés investies à **55%** des assemblées votées, contre 41% en 2021 :



Nous présentons ci-dessous des dialogues individuels entrepris avec des émetteurs au quatrième trimestre de 2022.

## Experian

**Sector:** Services professionnels

**Region:** Europe

L'émetteur est détenu dans plusieurs fonds actions de Carmignac<sup>1</sup>.

### Objectif d'engagement

Conformément à notre politique d'engagement<sup>2</sup>, nous avons noté l'implication de l'émetteur dans d'importantes controverses en matière de cybersécurité. Nous avons également examiné l'attention portée à l'exactitude des données fournies par la société, un risque important compte tenu de son activité.

## **Méthode d'engagement**

En novembre 2022, nous avons organisé une visioconférence avec les représentants des relations investisseurs de l'émetteur.

## **Synthèse de l'engagement**

Nous avons abordé les sujets suivants :

**Cybersécurité** : nous avons cherché à savoir comment l'émetteur a géré les brèches de cybersécurité qu'il a connues ainsi que les améliorations qu'il a mis en place à la suite de ces problèmes, notamment au niveau de la structure de gouvernance ainsi que sur les processus internes en place.

L'émetteur considère que la cybersécurité est un problème qui concerne l'ensemble de l'entreprise. Afin de garantir un niveau suffisant de sensibilisation et de responsabilité au sein du personnel, plusieurs initiatives et formations ont été développées. L'émetteur dispose d'équipes spécialisées dans la cybersécurité, tant au niveau mondial que régional, mais la question de la cybersécurité relève également de la responsabilité du comité d'audit. En ce qui concerne la position du conseil d'administration sur le sujet, la priorité est de nommer des membres ayant de l'expérience en matière de cybersécurité. Les membres actuels du conseil d'administration suivent également des formations régulières sur le sujet. Enfin, l'émetteur contracte chaque année des prestataires externes pour tester la fiabilité de ses systèmes, ce qui inclut l'embauche ponctuelle de hackers afin de tester ses systèmes.

**Exactitude des données des notations de crédit** : l'émetteur estime que, au-delà des exigences légales, il est dans son intérêt commercial de garantir l'exactitude des données qu'il détient.

Nous avons discuté de l'audit que l'émetteur entreprend lorsqu'il intègre un nouveau fournisseur de données. Nous avons également discuté de son approche de la responsabilisation des consommateurs, notamment à travers l'introduction de fonctionnalités innovantes leur permettant de revoir leur score et de signaler toute inexactitude plus facilement.

## **Résultats et prochaines étapes**

La cybersécurité et l'exactitude des données sont des risques matériels pour l'émetteur. Ce dialogue nous a donné un aperçu des pratiques de l'émetteur ainsi qu'une meilleure compréhension des politiques et des processus qu'il a mis en place pour y faire face.

Nous continuons à surveiller les actions de cet émetteur sur ces deux sujets. Nous avons décidé de ne pas modifier la note de l'émetteur dans le cadre de notre système d'évaluation ESG propriétaire START<sup>3</sup> car nous estimons que la note globale de B reste appropriée.



# Teva Pharmaceutical Industries

**Sector:** Pharmaceutique

**Region:** Moyen-Orient

Cet émetteur est détenu dans plusieurs fonds obligataires de Carmignac.

## Objectif d'engagement

Nous dialoguons régulièrement avec cet émetteur depuis 2020, notamment en raison de leur implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de cet engagement était d'évaluer les progrès de la société en rapport à leur implication dans des controverses et de leur présenter notre avis sur le sujet.

## Méthode d'engagement

En octobre 2022, nous avons organisé une visioconférence avec les représentants des relations investisseurs de l'émetteur.

## Synthèse de l'engagement

Nous avons discuté de l'accord récent de l'émetteur, au sujet de la crise des opioïdes touchant l'industrie pharmaceutique, s'élevant à plus de 4 milliards de dollars à payer sur une période de 13 ans. L'accord impose également à l'émetteur de fournir le traitement nécessaire aux victimes.

Nous avons également discuté de l'approche prise par l'émetteur pour résoudre les problèmes de fixation des prix qui touche l'industrie. L'émetteur a identifié la source du problème, a conclu un accord avec plusieurs états américains et a renforcé la formation dispensée aux employés occupant des fonctions liées à la vente ainsi qu'à la direction sur ce sujet.

Nous avons discuté de l'impact réputationnel et financier matériel de ces controverses, ainsi que de nos attentes en matière de gestion des controverses dans lesquelles il est impliqué. Nous avons également encouragé l'émetteur à contacter les agences de notation ESG externes pour s'assurer que leurs évaluations et l'analyses reflètent correctement les actions entreprises concernant ces controverses.

L'émetteur est spécialisé dans les médicaments génériques et fabrique un nombre important de produits à bas prix. Il a donc peu de contrôle sur l'étiquetage. En outre, il a toujours eu un niveau élevé d'activité de fusion et d'acquisition, ce qui a pu l'impliquer de manière rétrospective dans des controverses déjà existantes.

En ce qui concerne son approche de la gestion des controverses et des implications en termes de

réputation, du fait de son endettement plus élevé qu'un certain nombre de ses pairs, l'émetteur n'a pas la même capacité que ses pairs à solder les litiges par accord en amont et donc tant à être impliqué dans des controverses sur une plus grande période.

En ce qui concerne les mesures prises par l'émetteur, depuis sa restructuration en 2017, il n'y a pas eu d'autres activités de fusion et acquisition importantes. Il a également rationalisé ses activités, renforcé ses politiques et processus de conformité et créé un certain nombre de synergies au sein de ses activités, ce qui facilite la gestion de la société et, par conséquent, réduit potentiellement les risques.

## Résultats et prochaines étapes

L'accord sur l'affaire des opioïdes a maintenant été conclu, mais d'autres litiges sont toujours en cours. Par conséquent, nous nous attendons à ce que l'émetteur reste impliqué dans des controverses à l'avenir. Nous notons également que ses médicaments à faible coût apportent des avantages sociaux les rendant plus accessibles.

Après notre échange avec l'émetteur, l'analyste ESG a estimé que la note ESG STAR<sup>1</sup> de l'émetteur (noté B) restait appropriée; aucun changement n'a donc été apporté. Nous continuons à surveiller les réponses de l'émetteur aux controverses en cours ainsi que notre engagement avec lui en tant qu'investisseur obligataire.

<sup>1</sup>À la date de l'engagement rapporté (novembre 2022) et à la date de publication de cette étude de cas (janvier 2023). Les fonds actions sont Carmignac Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe. <sup>2</sup>[https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_INT_en.pdf)

<sup>3</sup>Le système propriétaire ESG START combine et agrège les indicateurs ESG des fournisseurs de données leaders du marché. Compte tenu du manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les sociétés publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START est un système centralisé qui permet à Carmignac d'exprimer son analyse et sa vision de chaque société, indépendamment des données externes agrégées. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf)

<sup>4</sup>À la date de l'engagement rapporté (octobre 2022) et à la date de publication de cette étude de cas (janvier 2023). Les fonds à revenu fixe sont les suivants : Carmignac Credit 2025, Carmignac Credit 2027, Carmignac Portfolio Evolution, Carmignac Portfolio Global Bond, Carmignac Patrimoine, FP Carmignac Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, Carmignac Sécurité, Carmignac Portfolio Sécurité, Carmignac Profil Réactif 50, Carmignac Profil Réactif 75, Carmignac Profil Réactif 100.

<sup>5</sup>Le système propriétaire ESG START combine et agrège les indicateurs ESG des fournisseurs de données leaders du marché. Compte tenu du manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les sociétés publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START est un système centralisé qui permet à Carmignac d'exprimer son analyse et sa vision de chaque société, indépendamment des données externes agrégées si elles sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG : [https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP\\_INT\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_INT_en.pdf)

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement responsable, veuillez consulter notre page :

**Investissement Responsable**

**Ce document est une communication publicitaire.**

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI/KIID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI/KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/article-page/informations-reglementaires-3862](https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862) En Suisse : Le prospectus, le KIID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.ch/fr\\_CH/article-page/informations-reglementaires-1789](https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789)